



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Besser
Levraud

ID : 031-213104219-20251218-DEL2025_07_13-DE

REPUBLICHE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 18 décembre 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27			27
26			
DATE DE LA CONVOCATION			
12 décembre 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
12 décembre 2025			

Etaient présents : 18

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN,
VIOLTON, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOLE, PERON, MORANDIN,
BERGONZAT

Procurations : 08

Mme MARTIN-RECURZ avait donné procuration à Mme GABET
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
M. CHARRON avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme BEGUE avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme COUESNON avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents : 01

M. PIRIOU

M. RENOUX a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-07-13

Villate – Convention de financement du parking des ALAE Avenue
Carrière au groupe scolaire Jean Jaurès

Depuis plusieurs années, la Commune de Villate accepté d'augmenter son implication dans les financements du groupe scolaire Jean Jaurès qui accueille les enfants de nos deux communes. Ainsi par deux conventions signées en 2022 elle a accepté de prendre une part plus significative des dépenses courantes du groupe scolaire et d'autre part a décidé de s'investir dans le projet de construction du centre de loisirs. Elle a aussi décidé de contribuer aux investissements intermédiaires 2023 et 2024.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 031-213104219-20251218-DEL2025_07_13-DE

Pour accompagner la livraison de « la Villa des Pinsons », les deux Communes ont convenu de procéder à un aménagement du parking situé entre le Centre de loisir et la halle des sports Avenue carrière. Cette opération est aujourd’hui terminée et seules les subventions restent à percevoir.

Les deux communes ont convenu de répartir le cout de ces aménagements sur les bases suivantes :

Cout de l'opération HT	:	280 154.57 €
Subvention Agence de l'eau attendue		28 360.00 €
Subvention PRI du CD31 attendue :		69 918.54 €
Cout net estimé de l'opération		181 876.03 €

Après prise en compte de la part des élèves de chaque commune, la participation prévisionnelle de la commune de Villate s'établit à 47 396.89 €. Il est proposé d'étaler cette participation sur 3 années soit un volume annuel de 15 798.96 €. Il est précisé qu'une actualisation de la répartition entre les deux Commune sera effectuée après la perception ou non des subventions attendues.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention à conclure avec la Commune de Villate.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

APPROUVE le projet de convention à conclure avec la Commune de Villate.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 18 décembre 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

